

Gestion des déchets : un nouveau dispositif pour six des dix communes de la CCVBA

Depuis le 1^{er} janvier 2009, date de fin d'exploitation de la déchèterie de Maussane les Alpilles - Le Paradou les communes d'Aureille, les Baux de Provence, Fontvieille, Maussane les Alpilles, Mouriès et Le Paradou ont rejoint Mas Blanc des Alpilles et Saint Étienne du Grès au sein de Sud Rhône Environnement

Établissement public en charge du traitement des déchets ménagers Sud Rhône Environnement situé à Beaucaire s'occupe de la gestion des déchets de huit communes des dix qui sont membres de la CCVBA, à savoir : Aureille, les Baux de Provence, Fontvieille, Maussane les Alpilles, Mouriès, Le Paradou, Mas Blanc des Alpilles et Saint Étienne du Grès.

Inscrit au Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Gard, le Syndicat sud Rhône environnement organise et coordonne les différentes filières de traitement que sont celles : des emballages recyclables (sacs ou bacs jaunes), du verre et du papier et du RES.T.E. (RESidus des Tris Effectués : poubelle grise) ainsi que des déchèteries. Chaque filière fait l'objet d'une étude environnementale et économique afin de préserver notre cadre de vie, de limiter les coûts de transport et de traitement, de répondre aux exigences réglementaires et de rester cohérent avec les contraintes locales.



Ces derniers mois plusieurs réunions d'information et sensibilisation au tri sélectif ont été proposées sur le territoire de la CCVBA, avec un plan communication particulièrement adapté aux scolaires. (Photo. Service communication Mairie de Fontvieille)

Mais aussi...

Saint Rémy de Provence a sa propre déchèterie : La commune est intégrée dans un autre syndicat, le SMICTTOM Nord - Alpilles (*lire page 6*).

Eygalières avec Mollégès : Après avoir fermé et réhabilité les sites de ses deux décharges (*lire en page 2*), la commune d'Eygalières évacue ses déchets sur le site de la déchèterie de Mollégès.



Le Mot du Président

Hervé Chérubini

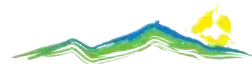
- Président de la Communauté de communes Vallée-des-Baux-Alpilles

La disparition de Gérard Jouve a beaucoup ému les citoyens et les élus des Alpilles. Pour sa commune, pour la communauté de communes et bien sûr pour le Parc naturel régional des Alpilles dont il est le père, Gérard Jouve a énormément donné. Nous avons tenu à rendre hommage à cette personnalité essentielle de notre région dans ce numéro du journal d'informations de la CCVBA.

Ce combat pour les Alpilles, l'environnement et l'écologie que menait Gérard Jouve, c'est à nous tous de le continuer. Le numéro que vous tenez dans les mains fait ainsi le point sur l'un des aspects primordiaux de la préservation de l'environnement, les déchets et leur tri, et sur les spécificités propres à chaque commune de la communauté.

Vous comprendrez également que réduire ses déchets n'a pas seulement un impact bénéfique sur l'environnement : c'est également très positif pour le porte-monnaie de chacun... et pour l'économie de la collectivité.

Ce journal rend compte d'un état des lieux temporaire, valable aujourd'hui mais voué à changer puisque la problématique des déchets est en évolution constante, avec l'apparition régulière de nouvelles filières et de nouvelles pratiques de tri. Je vous invite donc à bien étudier et respecter les mesures en vigueur dans votre village.



L'actualité commune par commune

Dans la gestion quotidienne des déchets, de sensibilisation à l'environnement chaque commune membre de la CCVBA a son dispositif local. Revue de détails présentée par les maires

Aureille // La commune d'Aureille a fait de la protection de l'environnement et de son cadre de vie une de ses priorités. Elle est confrontée comme toutes les autres communes de la CCVBA à la gestion des déchets qu'ils soient ou non ménagers. La récente fermeture du centre d'enfouissement technique de Maussane géré par la CCVBA a compliqué la tâche des communes. L'obligation de déposer les déchets ménagers à Beaucaire, au centre de Sud Rhône Environnement a créé des contraintes matérielles et financières lourdes.

La CCVBA, n'en doutons pas, saura trouver au fil des mois des solutions pertinentes et économiques pour la gestion de ces déchets. La commune d'Aureille n'a pas attendu cette nouvelle donne pour promouvoir le tri sélectif. Cela nécessite de mettre en place une organisation qui donne "envie" aux administrés de trier leurs déchets. Cela a également un coût que la commune se doit d'assumer pour préserver son environnement.

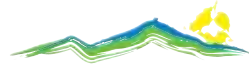
A titre d'exemple, il a été décidé de financer dès 2009 la mise à disposition des habitants qui le souhaitent de composteurs individuels. En quelques jours les cent premiers composteurs ont été distribués. Face à un tel succès, et aux nombreuses autres demandes, la Commune d'Aureille a décidé de poursuivre cette opération. Favoriser le tri nécessite la mise en place de déchèteries de proximité qui répondent aux attentes de la population. Elle est une des conditions de la valorisation de nos déchets et de l'implication des habitants dans une politique de développement durable. Une réflexion et une concertation devront être menées à ce sujet."

Régis Gatti, maire d'Aureille 3^{ème} vice président de la CCVBA

Les Baux de Provence // La Commune est en mode de tri sélectif depuis deux ans. Cinq zones de PAV (Point d'apport volontaire) réparties sur l'ensemble du territoire communal ont été créées de manière à ce qu'elles soient situées à proximité de l'ensemble des résidents. Sur chaque site sont identifiables des containers classiques pour les ordures ménagères, des containers avec couvercle jaune pour le plastique, une colonne pour le verre et une colonne pour les journaux-revues-magazines.

Sur l'ensemble de la Commune tous les conteneurs à ordures ménagères qui existaient avant la mise en place du tri sélectif ont été maintenus. Concernant la collecte du jaune (plastique), nous distribuons aux résidents des sacs qu'ils viennent chercher au local des gardes municipaux. La collecte des sacs est effectuée chaque mardi matin, ces derniers doivent être déposés soit sur zone PAV, soit à proximité des containers à ordures ménagères habituels. La collecte des ordures ménagères est effectuée tous les matins, sauf le jeudi et le dimanche. La Commune des Baux vient de faire l'acquisition d'un véhicule benne à ordures ménagères. Concernant les colonnes verres et journaux-revues-magazines, nous sommes sous contrat pour leur ramassage avec des prestataires. Pour terminer, nous sommes confrontés également à un nombre très important de cartons d'emballages en raison des nombreux commerces du village. A cet effet un local situé à l'entrée du village "intra-muros" est proposé aux particuliers et commerçants. La collecte est effectuée une fois par semaine par un prestataire, mais cette collecte sera bientôt assurée par nos propres services communaux."

Michel Fenard, maire des Baux de Provence



Eygalières

// Face à l'immensité des problèmes liés à la gestion des déchets, notre commune entend privilégier deux lignes directrices : celle du bon sens et celle de l'éducation. C'est le bon sens qui nous guide sur les progrès continus que nous faisons en matière de collecte, par le renforcement des tournées en période estivale, en matière de tri sélectif, en tentant l'utilisation de bennes déchets verts, cartons et tissus mais également en aménageant et en maîtrisant l'utilisation des points d'apport volontaire...

C'est le bon sens qui nous pousse à privilégier l'utilisation de la très proche déchèterie de nos amis de Mollégès même s'ils ne sont pas membres de notre communauté de communes. C'est aussi le bon sens qui nous conduit à fermer et à réhabiliter les deux décharges qui faisaient tâche sur le territoire de la commune et sur celui du Parc Naturel Régional des Alpilles (PNR).

Si le bon sens permet de gérer le court terme, c'est bien par l'éducation que nous devons préparer l'avenir. Comme toujours l'éducation doit se faire dans un village par l'exemple et par la responsabilisation de chacun.

Que ce soit dans la vie de tous les jours ou à l'école, nos jeunes doivent trouver dans nos comportements la réponse aux questions légitimes que chacun se pose sur l'avenir de notre planète."

René Fontès, maire d'Eygalières
4^{ème} vice président de la CCVBA

Fontvieille

// Fontvieille est particulièrement attachée à la protection de l'environnement. Ces dernières années Fontvieille a innové en mettant en place différents dispositifs de proximité.

Parmi les plus marquants on notera pour Fontvieille : la réfection de son parc de points d'apport volontaires (verre et journaux), la mise à disposition d'une borne de collecte pour les huiles de vidange, les points de collecte pour piles et batteries sur les sites communaux, l'ouverture aux Fontvieilloises et Fontvieillois trois jours par semaine d'une benne à déchets verts installée sur le site des services techniques communaux, l'opération de lombricomposteurs individuels ou collectifs, sans oublier une collecte quotidienne des ordures ménagères, le service mensuel des encombrants proposé sur inscription aux services techniques, mais aussi l'installation dans le village de stations de propreté destinées aux canidés ou encore la collecte gratuite des déchets verts assurée par les services techniques et le Centre communal d'action sociale (CCAS) pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou encore bien d'autres adhésions à des opérations de développement durable...

A l'échelle de notre intercommunalité, les nouvelles mesures de gestion des déchets ont fortement pesé sur le réajustement 2009 de la fiscalité locale à Fontvieille. Mais notre environnement comme la propreté de nos Communes doivent perdurer coûte que coûte mais avec la plus grande des vigilances et la plus ferme des rigueurs. Tout ceci est l'affaire de chacun d'entre-nous. Agissons chaque jour en éco citoyen responsable et convaincu !"

Guy Frustié, maire de Fontvieille 2^{ème} vice président de la CCVBA

Un film pour améliorer notre éco citoyenneté

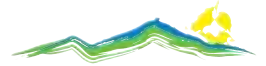
Diffusée sur le site internet de la CCVBA, cette production didactique d'une durée de vingt minutes a pour but de nous expliquer les bons gestes, les automatismes à prendre pour bien trier ses déchets.

Ces derniers mois, la coordination de ce documentaire, réalisé par la société saint-rémoise Au fil d'un regard, a été confiée à Agnès Paradas, conseillère municipale de Saint Rémy de Provence et conseillère communautaire qui explique : *"après une présentation du contexte et de la situation des communes en matière de gestion des déchets, ce film s'attache à présenter, en les illustrant, deux axes majeurs..."* Premièrement le tri des déchets, qui répond à quelques grandes logiques pouvant être appliquées par chacun d'entre nous.



"360 kg par personne c'est trop"

Deuxièmement, le film évoque la réduction des déchets, possible grâce à des pratiques d'achat responsable visant à diminuer les emballages, limiter le jetable, réparer ou réutiliser les produits. Ce film diffusé sur le site de la CCVBA est également relayé sur les sites des différentes communes et collectivités concernées. Il est aussi dupliqué en Dvd afin de s'adresser plus directement à certaines populations. Enfin, des liens utiles sont proposés pour ceux qui désirent aller plus loin dans la compréhension de la gestion des déchets. *"En trente ans, les ordures ménagères se sont accrues d'environ 140 kg par an et par personne, atteignant les 360 kg en 2008. C'est trop !"* conclut Agnès Paradas.



Explications et présentation des refus issus de la collecte sélective

Les refus sont tous les déchets présents dans la collecte sélective et qui ne sont ni des emballages, ni recyclables. Pour exemple :

- Les aiguilles
- Les lancettes et les seringues des personnes en auto traitement.
- Certains pharmaciens récupèrent ce type de "déchets".



(Illustration : Sud Rhône Environnement)

Les encombrants en plastique qui doivent être déposés en déchèterie

- Chaises et fauteuils de jardin
- Caisses, corbeilles
- Bassines, seaux
- Pots de fleurs
- Piscines, matelas, bouées...
- Des dispositifs communaux de ramassage des encombrants existent sur le territoire de la CCVBA.

Les textiles usagés peuvent aider des associations caritatives ou "finir" en déchèterie

- Vêtements
- Chaussures

- Chiffons
- Coussins
- Oreillers
- Certaines associations caritatives peuvent être intéressées, sinon déposez ces déchets en déchèterie.

- Différentes bornes de récupération pour les textiles sont à la disposition du public sur le territoire de la CCVBA.

Les emballages, bouteilles en verre doivent être déposés dans les colonnes vertes.

Je les porte au
conteneur
vert



(Illustration : Sud Rhône Environnement)

Mas Blanc des Alpilles

La commune de Mas Blanc des Alpilles adhère depuis novembre 2000 au syndicat mixte Sud Rhône Environnement. C'est un établissement public en charge du traitement des déchets

des ménages pour les communes de Beaucaire, Jonquières Saint Vincent, Tarascon, Saint Étienne du Grès, Mas Blanc les Alpilles, Boulbon, Saint Pierre-de-Mézoargues, le Syndicat Intercommunal de la Région de Nîmes et le SITCOM de la région d'Uzès. Le ramassage des ordures ménagères est assuré 2 fois par semaine par les services de la commune de Tarascon, avec qui nous sommes liés par convention. Nos agents du service technique se chargent de ramasser et de porter chaque mercredi les sacs jaunes (tri sélectif) au Centre de Valorisation des Déchets, situé en zone industrielle à Beaucaire. Les administrés de Mas Blanc sont très sensibilisés sur l'importance d'une meilleure gestion des déchets pour un meilleur respect de l'environnement : économie de matières premières, économie d'énergie, maîtrise des coûts. Des outils d'information sont régulièrement mis à disposition du public par Sud Rhône Environnement pour maintenir ce niveau de sensibilisation.

Lors du bilan 2008, la commune de Mas Blanc les Alpilles était dans le classement des 3 meilleures communes pour le tri du verre avec 38 kg annuel par habitant. Pour l'année 2008 grâce au tri et à la dépose dans les colonnes pour emballages recyclables par les administrés, une économie de 5.732 € sur le coût du traitement des ordures ménagères a été réalisée, soit plus de 33%. Les efforts concrets de chacun permettent une économie importante en matière de traitement des déchets. En respectant les consignes (jours et heures de sorties, tri et lieux de dépôt) les administrés contribuent ainsi à une meilleure maîtrise des coûts du traitement des ordures ménagères et participent directement au respect de leur environnement."

Laurent Geslin, maire de Mas Blanc des Alpilles
7^{ème} vice président de la CCVBA

Maussane les Alpilles

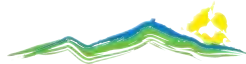
Chaque commune est confrontée à la question cruciale de la collecte et du traitement des déchets. A Maussane les Alpilles, nous n'échappons naturellement pas à la règle, et même à ce défi pour rendre les développements économique

et durable compatibles. Notre équipe est décidée à mettre en œuvre des solutions permettant de réduire le nombre, et bien sûr la charge, des déchets parce que nous sommes résolument engagés dans la préservation de notre environnement qui doit demeurer privilégié.

La Municipalité de Maussane les Alpilles va procéder en deux étapes. D'une part, grâce au financement du Conseil Général dans le cadre du contrat d'objectif, en se donnant les moyens d'acquérir l'ensemble du matériel nécessaire, à savoir : camions, conteneurs individuels et puces pour la collecte individuelle. D'autre part, à partir de 2011, elle mettra en place une redevance liée à la quantité de déchets produits. Pour compléter ce dispositif, nous prévoyons l'implantation de nouveaux points d'apport volontaire ainsi qu'un renforcement des points existants. Ces espaces seront aménagés par des murets en lattes de bois ou similaire. Cette politique volontaire est issue d'un travail de réflexion avec les communes voisines avec lesquelles nous avons partagé notre expérience et nos problématiques. Par ailleurs, l'équipe municipale poursuit son travail quotidien de sensibilisation avec des actions telles que : la distribution d'aides mémoire, de guides pratiques des consignes de tri, mais aussi des visites du centre de revalorisation à Beaucaire, la mise en place d'un pack nouvel arrivant (condensé des infos utiles) ou le détachement d'ambassadeurs auprès de la population ayant pour mission de présenter l'ensemble des consignes de tri et les enjeux liés à leur respect."

Jack Sautel, maire de Maussane les Alpilles 1^{er} vice président de la CCVBA





(Photo: Service communication Mairie de Fontvieille)

Mouriès

“ Mouriès ne pouvait que se saisir d’une telle opportunité pour se réapproprié la collecte des ordures ménagères, la repenser, la réorganiser. Cette mission de service public basée aujourd’hui sur une collecte collective sera demain individuelle. C’est notre devoir civique de contribuer au respect de l’environnement. Nous y contribuons par une prise de conscience individuelle. C’est grâce à cette prise de conscience de chacun d’entre nous que nous limiterons le tonnage ramassé. Notre objectif est de réduire ce tonnage afin de limiter les coûts de la collecte. Aujourd’hui une tonne de déchets transportés revient entre 70 et 80 €. Mouriès a une moyenne de 160 tonnes par mois, 1.400 km effectués, 3 agents municipaux, une benne... soit un coût annuel de 100.000 € pour ce seul service. Au cours du 1^{er} semestre 2009, la commune de Mouriès a mis en place un comité de pilotage, édité la Lettre du Maire du 11 mars : “devoir civique de nous éduquer et de faire entrer dans nos réflexes quotidiens les méthodes de tri sélectif”.

Avec l’aide de Sud Rhône Environnement, leur savoir-faire, leur dynamisme et leurs moyens, la Municipalité de Mouriès a organisé une réunion publique le 7 avril dans la continuité de l’exposition “plus belles nos poubelle” destinée aux enfants des écoles, diffusé le fascicule “Le guide du déchet” qui complète “Le guide du tri” édité par la municipalité.

Au cours du second semestre Mouriès distribuera des containers individuels, gratuits et numérotés, pour les ordures ménagères, réhabilitera les emplacements collectifs et réorganisera complètement son service de collecte avec un redécoupage de la commune. La mise en place d’un règlement validé par le Conseil Municipal, les conseils individuels, les contrôles et les accompagnements effectués par Sud Rhône Environnement amèneront Mouriès à appliquer

la tolérance zéro pour les points noirs récalcitrants avec, au besoin, l’implication de la police municipale. Nous poursuivrons l’action de sensibilisation au tri collectif proposée par l’association Chemin Faisan auprès des enfants des écoles, maternelle et élémentaire, sur l’année scolaire.

Le coût de la restructuration du service des ordures ménagères est estimé à 100.000 €. Le travail se poursuivra également avec le renforcement des points actuels de collecte verre et papier, le maintien du ramassage le jeudi des sacs jaunes ainsi que celui bi-mensuel des encombrants signalés en mairie. Reste encore à l’état de réflexion, la prise en compte des déchets verts.

Pierre Santoire, maire de Mouriès 5^{ème} vice président de la CCVBA

Le Paradou

“ Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Commune du Paradou transporte les déchets ménagers et les sacs triés de produits recyclables “jaune” à Beaucaire. La collecte s’effectue comme par le passé trois fois par semaine pour les déchets ménagers (les sacs noirs) et une fois par semaine pour le tri sélectif (les sacs jaunes). Tous les autres détritres provenant des tontes, tailles d’arbres sont reçus à la déchèterie de la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, ainsi que les huiles de vidange, les piles et accumulateurs, les peintures ou encore les gravats.

Pour les encombrants, la collectivité continue d’organiser un ramassage à destination de la déchèterie après inscription préalable en Mairie du Paradou. Cette prestation a un coût. Une étude est en cours afin d’améliorer les divers services de ramassage. En terme de communication au public, un dépliant de Sud Rhône Environnement concernant le tri sélectif a été distribué dans les boîtes aux lettres.”

Jean-Hilaire Seveyrac, maire du Paradou 9^{ème} vice président de la CCVBA

Les papiers qui doivent être déposés dans les colonnes bleues sont :

- Les journaux
- Les revues, les publicités
- Lettres, les catalogues
- Annuaires, enveloppes (même avec une fenêtre en plastique)...
- A Saint-Rémy papiers et cartons peuvent être mis dans les sacs jaunes. Il n’y a donc pas de conteneur bleu.

Je les porte au
**conteneur
bleu**



(Illustration : Sud Rhône Environnement)

Pensez au compostage

Vous pouvez diminuer vos ordures ménagères en triant les déchets de cuisine :

- Épluchures ● Marc de café
- Filtres ● Essuie-tout ● Coquilles d’œuf, pain. ● Croûtes de fromage, etc...



Vous pouvez diminuer vos ordures ménagères en triant les déchets du jardin : ● Feuilles ● Tontes ● Mauvaises herbes ● Petits branchages, etc...) pour les valoriser en créant un fertilisant.

Il suffit de mélanger les déchets biodégradables de la cuisine et du jardin. Les micro-organismes vont les transformer en un produit comparable à l’humus : le compost.

Comment obtenir du compost ?

- En tas : accessible et sans contrainte de volume.
- Avec un composteur : le processus est plus rapide et c’est plus esthétique qu’un tas si votre jardin n’est pas très grand.

Les déchets d’équipements électriques et électroniques en déchèterie :

- Pensez à adopter le réflexe 1 pour 1, quand vous achetez un appareil électroménager rappelez l’ancien à votre vendeur, il a l’obligation de le récupérer. Sinon déposez le en déchèterie.
- Les cafetières
- Les consoles de jeux
- Les postes de radio
- Les téléviseurs
- Les machines à laver...

L'exposition "Plus Belles nos Poubelles"

Maussane les Alpilles

- 7 jours du 16 au 23 février 2009.
- 5 classes (CP à CM2).

Fontvieille

- 5 jours du 23 au 27 mars 2009.
- 7 classes (maternelles, primaires).

Aureille

- 5 jours du 30 mars au 3 avril 2009.
- 5 classes (CP à CM2).

Mouriès

- 4 jours du 7 avril au 10 avril 2009.
- 11 classes (Petite section à CM2).



(Photo: Service communication Mairie de Fontvieille)

Information

4 réunions publiques se sont tenues à : **Maussane les Alpilles** le 16 février 2009, **Fontvieille** le 23 mars 2009, **Aureille** le 2 avril 2009 et **Mouriès** le 7 avril 2009.

La "Feuille du Tri"

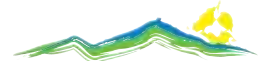
Envoi de la feuille du tri aux 5.432 foyers des 6 nouvelles communes membres pour 6.633 foyers de la CCVBA contactés via la "Feuille du tri". **Aureille** Aide Mémo dans les boîtes aux lettres. **Les Baux de Provence** Guide du déchet. Aide mémo remis par les CDT. Visites des CDT. **Fontvieille** Guide du déchet. Aide mémo. Courrier d'information édité par la Mairie. Visites CDT. **Maussane les Alpilles** Guide du déchet. Aide mémo. **Mouriès** Guide déchet. Visites CDT. Aide mémo. **Le Paradou** Guide déchet. Aide mémo. Visites CDT.

A **Saint-Rémy-de-Provence** des actions de sensibilisation et d'accompagnement sont régulièrement proposées par le SMICTTOM, que ce soit auprès des administrés ou dans les écoles.

Les visites aux habitants

1.100 foyers informés par la démarche des Conseillers du tri (C.D.T.) en porte à porte sur les communes de Paradou, Maussane les Alpilles, Mouriès, les Baux et Fontvieille. Sensibilisation des restaurateurs aux gestes de tri notamment pour le tri du verre.

6 ● ● ● ● GESTION DES DÉCHETS



Saint Étienne du Grès

La Commune de Saint Étienne du Grès va réorganiser le tri des déchets verts sur le territoire communal. Ceux-ci sont repris, broyés et évacués par les services techniques pour en faire du compost à Tarascon. La Commune envisage de compléter son dispositif avec la mise à disposition de deux bennes pour ces déchets afin de pouvoir les évacuer au fur et à mesure pour des raisons notamment de risque incendie. Notre service de ramassage des ordures ménagères fonctionne les : lundi, mardi, jeudi et vendredi matin et le mercredi toute la journée. Le ramassage "tri sélectif" (sacs jaunes) est assuré tous les mercredis.

Le service des encombrants est actif le premier et troisième mercredi du mois. La déchèterie du Grès (voir notre article en page 8) est ouverte les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi. Elle est située sur un lieu éloigné du village et n'occasionne aucune nuisance. Elle est particulièrement appréciée des Grésouillais.

Pour l'année 2008 1.506 tonnes de déchets ont été collectées sur notre territoire communal pour un coût total payé par la collectivité du Grès d'un montant de 76.481 €."

Robert Del Testa,
maire de Saint Étienne du Grès
6^{ème} vice président de la CCVBA



(Photo: Service communication Mairie de Saint Rémy de Provence)

Saint Rémy de Provence

La commune de Saint Rémy de Provence, sous la conduite de Vincent Oulet, adjoint à l'environnement, mène une politique environnementale volontaire pour réduire la production de déchets, faciliter leur traitement et rendre la ville plus attractive.

Depuis 2007, la ville a déplacé les conteneurs du centre historique sur les boulevards périphériques, pour réduire les nuisances visuelles, olfactives et sonores.

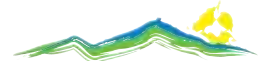
La même année, elle a mis en place le jour unique de collecte des recyclables pour tous les Saint-Rémois afin de faciliter le ramassage.

Parce que la citoyenneté aujourd'hui passe par le respect de l'environnement, la commune informe également de façon régulière les Saint-Rémois sur l'importance et les modalités du tri sélectif. Le tri est en effet sans cesse amélioré à Saint-Rémy : le SMICTTOM Nord - Alpilles * fournit des composteurs à prix très réduit et assure également à Saint-Rémy depuis 2008 la collecte des D3E (déchets électriques et électroniques). La ville a par ailleurs passé de nouveaux accords pour la collecte des textiles.

Enfin, la commune incite à la réduction à la source des déchets, notamment par le biais d'une consommation réfléchie mais aussi par la mise à disposition de l'autocollant "Stop-Pub" conçu par l'ADEME."

* Le SMICTTOM Nord-Alpilles est le Syndicat intercommunal pour la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères. Il regroupe les communes de Barbentane, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Maillane, Noves, Rognonas, Saint Rémy de Provence et Verquières.

Hervé Chérubini, maire de Saint Rémy de Provence. Président de la CCVBA



La qualité du tri : un véritable défi communautaire à relever tous ensemble

La qualité actuelle de notre collecte sélective montre encore des "imprécisions". Elle reste perfectible. Il est indispensable que chacun contribue à améliorer ses gestes de tri. Ceci passe notamment par une vigilance quotidienne des déchets placés dans les sacs jaunes...

Il va de soit que cet objectif concerne les administrés des dix communes du territoire de la CCVBA. Aussi, pour 2010, il est nécessaire de relever un double défi. Celui ci doit être collectif, partagé, pris en compte chaque jour dans nos foyers et collectivités locales.

- Premièrement : diminuer de moitié le taux de refus des déchets présents dans les sacs jaunes.

- Deuxièmement : augmenter les tonnages de collecte sélective à hauteur de 50%.



(Photo: Service communication Mairie de Fontvieille)

Ces objectifs sont loin d'être insurmontables. Ils sont facilement réalisables quotidiennement dans notre vie de tous les jours à condition d'appliquer l'ensemble des consignes de tri qui nous sont largement rappelées dans ce N°2 du "Bulletin d'informations de la CCVBA".

Ce défi, s'il est atteint, devrait permettre à la communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles (CCVBA) de réaliser des économies conséquentes en matière de traitement des déchets.

Sac noir : le "RES.T.E" est transformé en compostage

Depuis le début de l'année pour les administrés des communes de Maussane les Alpilles, Aureille, les Baux de Provence, Fontvieille, Mouriès et Le Paradou, le sac poubelle (noir) a changé de nom. Il s'agit désormais du "RES.T.E.". Cette évolution doit s'accompagner d'un changement de comportement

Jusqu'à présent vos sacs poubelles étaient enfouis, désormais votre RES.T.E. (RESidus des Tris Effectués) est composté, le compost obtenu est utilisé en agriculture à condition qu'il réponde à des normes de qualité strictes. Pour cela il est indispensable de respecter les consignes de tri afin de ne pas polluer l'éco-compost ménager. Il est donc nécessaire de :

- Déposer les déchets dangereux en déchèterie (huile de vidange, acide, base, solvants, peintures, vernis, produits phytosanitaires...).
- Séparer les déchets de soins (seringues, aiguilles,...).

- Trier les piles et les batteries usagées.
- Choisir la déchèterie pour les encombrants et végétaux.
- Jeter les emballages à verre dans les colonnes vertes.

- Adopter le tri des emballages recyclables (bouteilles en plastique, films en plastique, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques) dans les sacs jaunes ou les bacs jaunes mis à votre disposition.
- Déposer les papiers dans les colonnes bleues.

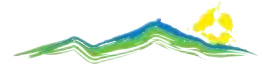
les autres déchets...

Certains déchets ménagers ne peuvent pas être recyclés :
PETITS EMBALLAGES EN PLASTIQUE, POLYSTYRÈNE, GOBELETS,
COUVERTS À PIQUE-NIQUE, PAPIER SALIS, ETC...



Je les jette
dans le
RES.T.E





Les communes

Mairie Aureille

Rue Mistral 13930 Aureille
☎ 04 90 59 92 01 Fax 04 90 59 93 80
Email : secret-mairieaureille@wanadoo.fr
Internet : www.aureille.fr

Mairie Les Baux de Provence

Grand-Rue 13520 Les Baux de Provence
☎ 04 90 54 34 03 Fax 04 90 54 49 23
Email : mairie@lesbauxdeprovence.com
Internet : infos@lesbauxdeprovence.com

Mairie Eygalières

Place Marcel Bonein 13810 Eygalières
☎ 04 90 95 91 01 Fax 04 90 95 96 40
Email : mairie.eygalières@wanadoo.fr

Mairie Fontvieille

8, rue Marcel Honorat 13390 Fontvieille
☎ 04 90 54 79 02 Fax 04 90 54 64 87
Email : mairie.fontvieille@fr.oleane.com
Internet : www.fontvieille-provence.com

Mairie Mas Blanc des Alpilles

Place Pierre Limberton
13103 Mas Blanc des Alpilles
☎ 04 90 49 07 98 Fax 04 90 49 08 29
Email : mairie.mba@wanadoo.fr
Internet : www.vallee-des-baux-alpilles.com

Mairie Maussane les Alpilles

Avenue de la Vallée des Baux
13520 Maussane les Alpilles
☎ 04 90 54 30 06 Fax 04 90 54 36 45
Email : mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr
Internet : www.maussanelesalpilles.fr

Mairie Mouries

35, rue du Pasteur 13890 Mouries
☎ 04 90 47 50 01 Fax 04 90 47 54 87
Email : accueil@mairie-mouries.fr
Internet : www.mouries.com

Mairie Le Paradou

Place Charloun Rieu 13520 Le Paradou
☎ 04 90 54 54 01 Fax 04 90 54 54 07
Email : mairie.paradou@wanadoo.fr

Mairie St Étienne du Grès

Place de la Mairie
13103 Saint Étienne du Grès
☎ 04 90 49 16 46 Fax 04 90 49 06 28
Email : saint-etienne-du-gres.mairie@wanadoo.fr

Mairie St Rémy de Provence

Place Jules Pélassier
13210 Saint Rémy de Provence
☎ 04 90 92 08 10 Fax 04 90 92 28 63
Internet : www.mairie-saintremydeprovence.fr

La déchèterie de Maussane - Le Paradou

Fermée aux Communes par arrêté préfectoral en date du 1^{er} janvier 2009, la déchèterie de Maussane les Alpilles - Le Paradou demeure ouverte aux particuliers...

Le Préfet a ordonné la fermeture définitive à compter du 1^{er} janvier 2009 de la décharge de Maussane les Alpilles - Le Paradou. Depuis longtemps, les élus avaient anticipé cette décision des services de l'État qui génère de nouvelles charges financières pour les contribuables. Des dispositions ont donc été prises pour que la collecte des ordures ménagères, des encombrants et des sacs jaunes continue normalement après le 31 décembre 2008.

**Ouverte seulement aux particuliers
mais tolérance provisoire
pour les entreprises**

La déchèterie reste quant à elle ouverte aux particuliers (les

entreprises n'y sont que provisoirement tolérées) et peut accueillir : les métaux et ferrailles, les cartons et les papiers, les plastiques, les végétaux, le bois et les branches, la peinture, les piles, le verre, les bidons d'huile de vidange et les huiles de vidange.

Le personnel de la Communauté de communes de la Vallée des Baux - Alpilles vous accueille sur le site (RD 27, route de Saint Martin de Crau) et vous donne toutes les informations utiles.

Déchèterie de Maussane - Paradou ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 16h50. Le samedi de 8h30 à 11h50. Informations en téléphonant aux ☎ 04 90 54 54 20 (Communauté de Communes Vallée des Baux - Alpilles) ou ☎ 04 90 54 54 18 (accueil de la déchèterie).



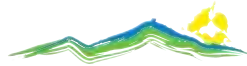
(Illustration : Sud Rhone Environnement)

La déchèterie de Saint Étienne du Grès

La déchèterie communale de Saint Étienne du Grès propose treize points de dépôts destinés à récupérer les : cartons, métaux, ruines, gravats, bois, déchets verts, verre, papier, jour-

naux, électroménager, piles, cartouches d'imprimante, huiles de vidange, produits toxiques...

Ouverture les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.



Celle des Méjades à Saint Rémy de Provence

Pour la collecte et le traitement de certains déchets, notamment les déchets volumineux, la ville de Saint Rémy de Provence gère une déchèterie, ouverte à tous pour la réception des encombrants, végétaux...

Les Saint-Rémois en tant que particuliers disposent d'un accès gratuit et illimité à la déchèterie des Méjades. Les professionnels, quelle que soit leur catégorie, doivent quant à eux s'acquitter d'un droit d'entrée de 60 € permettant d'effectuer douze passages par an. Les passages ponctuels hors abonnement sont facturés à l'unité (21 € pour les végétaux et 27,50 € pour les autres déchets).

Les déchets acceptés sont : cartons et sacs jaunes (dépôt gratuit pour tous, professionnels et particuliers), vieux meubles et encombrants, déchets végétaux, ferrailles, bois, huiles usagées, vêtements, déchets électriques et électroniques, radiographies. Les déchets non acceptés sont les ordures ménagères, les gravats et déblais, les déchets liquides autres que huiles de vidange, les souches d'arbres et les plastiques de serres ne sont pas admis à la déchèterie.

Déchèterie de Saint Rémy de Provence chemin des Méjades du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h45. © 06 16 78 60 33.



(Photo. Service communication Mairie de Saint Rémy de Provence)

Recyclez nos "piles" c'est bon pour l'environnement

Produit de grande consommation particulièrement toxique pour notre environnement les piles et autres batteries de nos téléphones portables doivent être impérativement recyclées. Des moyens simples à sont à portée de main. Pour cela pensez à déposer vos piles usagées dans votre supermarché ou dans les boîtes existantes dans certaines Mairies ou petits commerces. Grâce à ce réflexe, vous permettez le recyclage des piles et évitez les pollutions que peuvent générer les métaux lourds contenus dans les piles et les accumulateurs.

● **NB / L'utilisation de piles et autres batteries rechargeables est aussi un bon moyen pour lutter contre la prolifération de ces déchets particulièrement nuisibles pour l'environnement.**



(Photo. Service communication Mairie de Fontvieille)



Mairie
Michel Fenard élu Maire des Baux de Provence

A la suite du décès de Gérard Jouve, (voir page 12) une élection partielle s'est tenue aux Baux de Provence le 6 septembre. Huit jours plus tard le conseil municipal baussenc a élu Michel Fenard, 1^{er} magistrat de la commune. A cette occasion Hervé Chérubini, président de la CCVBA, conseiller général du canton, a félicité le nouveau Maire des Baux.



(Photo. DR)

Traditions

Graine de bouvine acte 2 et il y aura une suite en 2010

Créé depuis deux saisons sous l'impulsion de Laurent Geslin (Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Giovannetti (4^{ème} adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence délégué aux sports, vie associative et festivités), le "trophée" Graines de bouvine a pour vocation de faire découvrir de jeunes talents de la course camarguaise, qu'ils soient raseteurs ou... taureaux.



(Photo. CCVBA)

Vu l'engouement suscité par cet événement à travers les sept courses programmées depuis le 20 juin (Mouriès), 3 juillet (le Grès), 13 juillet (Fontvieille), 17 juillet (Aureille), 24 juillet (Saint Rémy), 8 août (Maussane) et avec la finale le 26 septembre à Saint Étienne du Grès, la CCVBA entend poursuivre de financer l'organisation de cette compétition au côté de la Fédération Française de course camarguaise. Rendez-vous en juin 2010 donc !



Aménagements de terrains d'activités à Saint Rémy de Provence

Après l'aboutissement des acquisitions foncières soutenues par le Conseil Général des Bouches du Rhône (voir bulletin N°1 de juin 2009), la CCVBA réalise un lotissement de 30 parcelles destinées aux entreprises dans le parc d'activités de "La Massane" à Saint Rémy de Provence

La Massane compte déjà une quarantaine d'entreprises implantées pour certaines depuis plus de 20 ans. Le lotissement en cours de création est nécessaire pour répondre à la demande des artisans et petites entreprises en quête de terrain permettant leur développement.

Yves Faverjon, 1^{er} adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, délégué à la promotion économique du territoire et aménagement des zones d'activités économiques au sein du Conseil de communauté de la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles explique : "La CCVBA a acheté le terrain début 2008. Les futurs lots d'une superficie comprise entre 1.000 m² et 3.000 m² devront accueillir au minimum un bâtiment d'activité de 250 m². Un logement est également



732.000 € du Conseil Général

La commission permanente du Conseil Général a accordé à l'EPCI de la CCVBA, une subvention de 732.000 € au titre de l'exercice 2007 pour la partie acquisition foncière.

Après délibération du conseil de communauté la CCVBA a contracté avec Dexia crédit local de France un emprunt d'une durée de 3 ans de 1.300 000 € pour couvrir les frais d'acquisition, d'actes et d'études liés à la viabilisation.

envisageable à la condition que sa superficie maximale soit de 120 m² et qu'il soit intégré dans le même corps de bâtiment que le local d'activité. Le but de ces

dispositions concernant le logement est d'éviter de créer une zone résidentielle, là où les élus souhaitent favoriser le foncier dédié à l'activité économique."

Livraison des lots en 2010

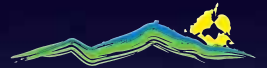
Le prix de vente du terrain a été fixé à 57 € HT/m². Dans le cadre de la sélection organisée par la CCVBA pour retenir les candidats bénéficiaires d'une parcelle, 24 ont d'ores et déjà été retenus sur les 43 demandes initiales. 6 lots sont donc toujours disponibles à ce jour.

Le terrain actuellement planté de pommiers et cerisiers va faire l'objet de travaux de viabilisation au cours du premier semestre 2010.

Les lots devraient donc être livrés en milieu d'année 2010.



Les lots d'une superficie comprise entre 1.000 m² et 3.000 m² devront accueillir au minimum un bâtiment d'activité de 250 m². Un logement est également envisageable à la condition que sa superficie maximum soit de 120 m² et qu'il soit intégré dans le même corps de bâtiment que le local d'activité. (Photo. CCVBA)



La CCVBA veut adhérer à Marseille - Provence 2013

projections géantes
sur écrans d'eau

2013

(Photo : Marseille - Provence 2013)

Lors du conseil de communauté du 24 juin à Mouriès les élus ont validé l'adhésion de la CCVBA à "Marseille Provence 2013". Par cette délibération la communauté de communes affirme son positionnement en matière de politique culturelle et économique via ce grand événement annoncé

C'est au terme d'une procédure mise en œuvre pour la première fois par la Commission Européenne, que le Ministère de la culture et de la communication a annoncé à l'automne 2008 que le choix du jury européen s'est porté sur le dossier de Marseille-Provence pour devenir la capitale européenne de la culture en 2013. Ce titre sera également porté cette même année, par la ville de Kosice en Slovaquie.

Envisager l'investissement culturel comme une composante majeure du développement global du territoire, de son attractivité, de sa notoriété sur la base d'un territoire élargi et d'un parti pris géopolitique fort, tout en défendant un positionnement euroméditerranéen axé sur des actions inscrites dans la durée, voilà comment peut se résumer en quelques lignes le concept de ce rendez-vous majeur que représente pour notre région Marseille Provence 13.

Sur proposition d'Hervé Chérubini, les élus de la communauté de communes ont adhéré unanimement à ce concept.

Culture et économie

La croissance des activités touristiques est l'un des axes prioritaires du "Schéma de cohérence territoriale" à travers notamment le tourisme culturel. Le territoire Vallée des Baux - Alpilles en est un des plus éloquents.

Dans les mois et les années à venir Marseille - Provence 13 va contribuer à cela par des objectifs de fréquentation, par la programmation d'équipements d'accueil et d'hébergement

arrêtés dans le cadre du "plan de développement touristique 2008-2013" à travers un vaste ensemble de manifestations culturelles destinées à un large public : rassemblements populaires, festivals internationaux, expositions... Autant d'événements qui feront de Marseille et de ses périphéries des points de convergence.

La Communauté de communes ne pouvait qu'adhérer à pareil élan "régional" où culture et économie ne feront qu'un.

Les commerçants, artisans, professionnels du tourisme sont invités à compléter le site Internet de la CCVBA

Selon l'annonce faite (voir bulletin N°1 de juin 2009), ces derniers mois, le site Internet de la CCVBA a pris un peu plus de consistance. Pour compléter ses référencements du tissu économique, les commerçants, artisans, professionnels du tourisme, etc... du territoire de la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles peuvent y être mentionnés gratuitement. Pour cela transmettez nous vos informations, (nom de l'entreprise, secteur d'activité, adresse postale, adresse web, messagerie électronique...) et 1 photo ou logo (facultatif) par email à : bienvenue@vallee-des-baux-alpilles.com

De plus, la CCVBA a comme projet d'investissement l'amélioration de la desserte Internet dans les zones rurales via le système de Boucle locale haut débit (B.L.H.D.). A suivre...



(Photo : CCVBA)



Gérard Jouve élu majeur du massif des Alpilles s'en est allé

Gérard Jouve, maire des Baux-de-Provence, président du parc naturel régional des Alpilles et vice-président de la communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, nous a quittés le 7 août dernier. Les élus lui rendent un nouvel hommage unanime par la voix de leur président Hervé Chérubini

Hervé Chérubini, président de la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, le dit sans ambages : *“Gérard Jouve était probablement un des élus locaux avec lequel j’avais le plus de rapports, d’échanges et de réunions de travail.”*

Maire des Baux de Provence, Chevalier de la légion d’honneur, de l’ordre national du mérite, ancien président du Parc naturel régional de Camargue, vice-président de la communauté de communes de la Vallée des Baux - Alpilles, ancien conseiller régional de Provence Alpes Côte d’Azur et président du rugby-club de Châteaurenard, Gérard Jouve s’investissait avec passion et succès dans sa vie publique ou personnelle : *“Efficace, compétent, directif quand cela était nécessaire, excellent orateur, cultivé, charismatique, apprécié de ses collègues élus comme de ses collaborateurs, Gérard faisait l’unanimité autour de lui. Comme beaucoup d’autres, j’ai apprécié travailler avec lui, dans la complicité et la bonne humeur.”*

Une perte immense

“La disparition de Gérard Jouve est une immense perte pour la commune des Baux de Provence, pour laquelle il a beaucoup œuvré en sa qualité de maire. L’attractivité et le rayonnement de cette cité qu’il représentait en témoignent. Concernant le Parc naturel régional des Alpilles, on peut dire, tout simplement, que sans Gérard Jouve, il n’existerait pas. Il s’est battu pendant de longues années pour que ce parc soit créé. Ce projet s’est concrétisé début 2007, grâce à la ténacité, la persévérance, la conviction, l’immense réseau relationnel et l’exceptionnelle capacité de persuasion de Gérard. Au sein de notre communauté de communes, Gérard Jouve savait faire prévaloir le consensus politique pour faire aboutir des idées collectives. Son souci permanent d’équité représentait une des forces premières du fonctionnement de la CCVBA. Avec la disparition de Gérard Jouve c’est un élu majeur du massif des Alpilles qui s’en est allé.”



(Photo: Service communication Mairie de Fontvieille)

Communauté de Communes Vallée des Baux - Alpilles Route de Saint Martin de Crau (RD27) 13520 Maussane les Alpilles (Bouches du Rhône - France) © 04 90 54 54 20 - Fax 04 90 54 28 34. www.vallee-des-baux-alpilles.com. bienvenue@vallee-des-baux-alpilles.com. **Directeur de la publication** Hervé Chérubini (Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux - Alpilles). **Commission communication CCVBA** Guy Frustié (Maire de Fontvieille). Olivier Michel (Aurille). Jean-Benoît Hugues (Les Baux de Provence). Claudine Leclercq (Éygalières). Jean-Louis Villermy (Mas Blanc des Alpilles). Marc Fusat (Maussane les Alpilles). Christiane Dugripou (Mouriès). Henri Graugnard (Le Paradou). Jean Blanc (Saint Étienne du Grès). Agnès Paradás (Saint Rémy de Provence). **Conception - réalisation maquette** Commission communication CCVBA. avec le concours du Service communication de la Mairie de Fontvieille. **Illustrations pour ce numéro** Services communications : Mairie de Saint Rémy de Provence. Mairie de Fontvieille. Vincent Formica. Office municipal du tourisme des Baux de Provence. Marseille Provence 2013. CCVBA. DR. **Tirage** 15.000 exemplaires. Dépôt légal à parution - **Périodicité** 2 numéros par an. Imprimé sur papier écologique. **Impression** Imprimerie Lacroix (Saint Rémy de Provence).

